

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1956.—La statistique détaillée et comparable donnant les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté est disponible depuis 1953; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, le domicile et la nationalité antérieure de ces personnes.

Sur un total de 55,404 personnes à qui la citoyenneté a été accordée en 1956, seulement 2 p. 100 avaient immigré au Canada avant 1921, 5 p. 100 entre 1921 et 1940, 64 p. 100 entre 1941 et 1950 et 29 p. 100 depuis 1950. Voici leur répartition par région: 1.0 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 17.2 p. 100 au Québec, 60.1 p. 100 en Ontario, 12.5 p. 100 dans les provinces des Prairies et 8.9 p. 100 en Colombie-Britannique. Légèrement plus de 84 p. 100 étaient établies dans les centres urbains, contre 62 p. 100 de la population totale du Canada au recensement de 1951.

Près de 60 p. 100 des personnes naturalisées en 1956 étaient des hommes. Les personnes de moins de 20 ans représentaient 13 p. 100 du total, celles de 20 à 44 ans, 63 p. 100, celles de 45 à 64 ans, 22 p. 100, et celles de 65 ans et plus, 2 p. 100. Plus de 13 p. 100 des personnes naturalisées en 1956 étaient d'anciens citoyens de la Pologne. L'Italie était le pays d'allégeance de 11 p. 100, les pays du Commonwealth, de 10 p. 100 et les Pays-Bas, de 8 p. 100. Sur les 8,181 personnes qui se sont déclarées apatrides quand elles ont demandé la citoyenneté, plus de la moitié étaient nées à l'intérieur des frontières actuelles de l'URSS: environ 15 p. 100 en Pologne, 7 p. 100 en Tchécoslovaquie, 7 p. 100 en Hongrie et 7 p. 100 en Yougoslavie.

Sur le total des hommes à qui la citoyenneté canadienne a été accordée en 1956, 25 p. 100 étaient employés dans la fabrication et la mécanique, 12 p. 100 étaient manœuvres dans les industries autres que les industries primaires, 10 p. 100 étaient occupés dans le bâtiment, 8 p. 100 se trouvaient dans le groupe des professions libérales, 7 p. 100 dans celui des services, 6 p. 100 dans celui de l'agriculture et 5 p. 100 dans celui de la propriété et de l'administration. Sur le total des femmes à qui des certificats de citoyenneté ont été délivrés, 56 p. 100 étaient des ménagères. Parmi celles qui travaillaient à l'extérieur du foyer, 9 p. 100 se trouvaient dans le groupe de la fabrication et de la mécanique, 7 p. 100 dans celui du travail de bureau et 6 p. 100 dans celui des services.

3.—Étrangers admis à la citoyenneté en 1955 et 1956, suivant la période d'immigration au Canada et la province de domicile

Domicile	Période d'immigration					Nés au Canada ¹	Total
	Avant 1921	1921-1930	1931-1940	1941-1950	1951-1955		
1955							
Au Canada	2,283	3,674	1,199	48,854	2,431	209	58,649
Terre-Neuve	3	3	6	50	13	—	75
Île-du-Prince-Édouard	2	1	—	24	2	1	30
Nouvelle-Écosse	34	35	12	244	39	5	369
Nouveau-Brunswick	9	17	1	69	14	5	115
Québec	353	621	184	8,611	262	26	10,057
Ontario	598	1,342	511	30,033	1,263	77	33,824
Manitoba	200	320	104	2,943	57	22	3,646
Saskatchewan	200	267	53	627	157	11	1,315
Alberta	286	563	162	2,648	141	29	3,829
Colombie-Britannique	596	495	162	3,555	481	33	5,322
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1	10	4	50	2	—	67
Hors du Canada	1	1	—	23	7	30	62
Total, naturalisés en 1955...	2,283	3,675	1,199	48,877	2,438	239	58,711

Renvois à la fin du tableau, p. 194.